

Convocation du :  
5 septembre 2024

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE DE  
CORANCEZ VER-LES-CHARTRES**

Corancez :  
- 3 titulaires  
- 2 suppléants

**COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 9 SEPTEMBRE 2024**

Ver-lès-Chartres :  
- 3 titulaires  
- 2 suppléants

Le lundi 9 septembre 2024, à 19 heures, les membres du Comité syndical, légalement convoqués le 5 septembre 2024, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de madame Marie-Ange ABADIA

**Étaient présents en qualité de membres titulaires :**

Mesdames Marie-Ange ABADIA, et Messieurs Philippe AUFFRAY, Alain CHOUPART, Max VAN DER STICHELE, Stéphane BOURGEOIS

**Étaient présents en qualité de membres suppléants :**

Mesdames Delphine BRAULT et Marie-Françoise BOUCHER

**Étaient absents représentés :**

Madame Joëlle SILLY ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe AUFFRAY

**Étaient absents excusés en qualité de membres suppléants :**

Madame Marine DESEYNE et Monsieur Joffrey PINAULT

**Secrétaire de séance :** Madame Delphine BRAULT

Nombre de membres :  
- en exercice : 10  
- présents : 7  
- votants : 8

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Ange ABADIA, Présidente, à 19h01.

A été invitée et assiste également à la séance, Madame Lucile PICQUART, directrice de l'école.

Madame Delphine BRAULT est désignée secrétaire de la présente séance.

Madame la Présidente demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du procès-verbal du comité syndical du 24 juin 2024.

Aucune remarque n'est élevée, donc Madame la Présidente soumet le procès-verbal au vote.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 24 juin 2024.

Madame la Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente séance du comité syndical :

- Points délibératifs :
  - Décision modificative n°1-2024
  - Adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA (RÉGION CENTRE INTERACTIVE)
  - Souscription aux services du Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA (RÉGION CENTRE INTERACTIVE)
  - Adhésion à la plateforme de vente en ligne AGORASTORE
- Points d'information :
  - Point ressources humaines
  - Point école

## **I. POINTS DÉLIBÉRATIFS**

### **1. 2024-012 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1-2024**

Madame ABADIA indique que ce point permettra d'effectuer la fin de l'amortissement des travaux sur les fenêtres de la cantine réalisés en 2008 pour un montant de 555,16 €. Les deux chapitres permettant de passer cette écriture n'ayant pas été ouverts au budget primitif en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement, il s'agit d'équilibrer les sections de fonctionnement et d'investissement en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- APPROUVE les modifications budgétaires présentées dans la décision modificative n°1-2024 détaillée ci-dessous :

| <b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>       |               |  |                   |
|---|---------------|--|-------------------|
| <b>Chapitre</b>                         | <b>Nature</b> | <b>Libellé</b>   | <b>Montant</b>    |
| 042                                     | 681           | Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions | + 555,16 €        |
| <b>Total dépenses de fonctionnement</b> |               |  | <b>+ 555,16 €</b> |

| <b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>       |               |   |                   |
|---|---------------|---|-------------------|
| <b>Chapitre</b>                         | <b>Nature</b> | <b>Libellé</b>  | <b>Montant</b>    |
| 013                                     | 6459          | Remboursement sur charges de sécurité sociale et prévoyance | + 555,16 €        |
| <b>Total recettes de fonctionnement</b> |               |   | <b>+ 555,16 €</b> |

| <b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>       |               |  |                   |
|--|---------------|--|-------------------|
| <b>Chapitre</b>                        | <b>Nature</b> | <b>Libellé</b>   | <b>Montant</b>    |
| 21                                     | 2158          | Autres installations, matériel et outillage techniques | + 555,16 €        |
| <b>Total dépenses d'investissement</b> |               |  | <b>+ 555,16 €</b> |

| <b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>       |               |   |                   |
|--|---------------|---|-------------------|
| <b>Chapitre</b>                        | <b>Nature</b> | <b>Libellé</b>                                    | <b>Montant</b>    |
| 040                                    | 28041412      | Amortissement des subventions des communes du GFP | + 555,16 €        |
| <b>Total dépenses d'investissement</b> |               |   | <b>+ 555,16 €</b> |

### **2. 2024-013 : ADHÉSION AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) RECIA (RÉGION CENTRE INTERACTIVE)**

Madame ABADIA rappelle que l'école avait transmis une demande en fin d'année scolaire afin de pouvoir utiliser un nouvel environnement numérique de travail pour communiquer avec les familles, étant donné que le système actuel ne peut plus fonctionner, notamment au regard d'une question de confidentialité. Le coût de la nouvelle application, Prim'OT, sera supporté par le SIVOS à hauteur de 235 € : 135 € au titre de l'application (45 € par classe par année scolaire) et 100 € d'adhésion au GIP RECIA, spécialiste en ressources numériques au niveau de la région Centre - Val de Loire. La présente délibération a pour objet d'adhérer au GIP RECIA.

Madame PICQUART répond à un commentaire qui a eu lieu lors du dernier comité syndical, en indiquant que l'école n'a en effet pas demandé plusieurs propositions pour ce type de solution du fait qu'il faut se référer à une liste de prestataires homologués et que celle-ci est évolutive.

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- APPROUVE l'adhésion du SIVOS de Corancez et Ver-lès-Chartres au Groupement d'Intérêt Public RECIA, domicilié 3 avenue Claude Guillemin - Bâtiment F1 - BP 36009 - 45060 Orléans Cedex 2, Loiret,
- APPROUVE les termes de la convention constitutive entre le SIVOS de Corancez et Ver-lès-Chartres et le GIP RECIA, ainsi que les conditions de l'adhésion,
- AUTORISE la Présidente à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA,
- DÉSIGNE la Présidente, Madame Marie-Ange ABADIA, en qualité de représentant titulaire et le Vice-Président, Monsieur Philippe AUFFRAY, en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,
- DONNE tous pouvoirs à la Présidente pour l'application de la présente délibération.

### **3. 2024-014 : SOUSCRIPTION AUX SERVICES DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) RECIA (RÉGION CENTRE INTERACTIVE)**

Madame ABADIA indique que cette délibération a plus particulièrement pour objet de souscrire au service d'environnement numérique de travail Prim'OT auprès du GIP RECIA.

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- APPROUVE les termes de :
  - La convention de déploiement des services d'E-administration Solaere,
  - La convention de déploiement de l'Offre Numérique Essentielle (ONE),
  - La convention Accompagnement juridique – Délégué à la protection des données,
  - La convention de gestion pour la mise en œuvre de prestations numériques mutualisées,
  - La convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire,
  - La convention pour la fourniture de services de télécommunications,
- AUTORISE la Présidente à inscrire au budget les dépenses afférentes aux contributions relatives aux services souscrits par le SIVOS,
- DONNE tous pouvoirs à la Présidente pour l'application de la présente délibération,
- AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer les éventuels avenants aux conventions ou tous documents en ce sens.

### **4. 2024-015 : ADHÉSION A LA PLATEFORME DE VENTE EN LIGNE AGORASTORE**

Madame ABADIA rappelle que l'idée de mettre certains biens réformés aux enchères, tels que les tables d'écolier, avait été émise lors du dernier comité syndical. Un travail a été effectué le lundi 1<sup>er</sup> juillet avec le secrétariat et le service technique pour identifier et recenser ce qui pourrait être vendu. Cette délibération a pour objet de conventionner avec une plateforme de vente en ligne reconnue, dont le montant de l'adhésion s'élève à 400€, mais permettra de dégager des recettes suite à la vente des meubles inventoriés.

Les membres du comité syndical sont interpellés du montant relativement élevé de cette adhésion.

Madame ABADIA propose de reporter ce point à un comité syndical ultérieur afin d'approfondir le sujet.

## **II. POINTS D'INFORMATION**

### **1. POINT RESSOURCES HUMAINES**

Madame ABADIA rappelle que les collectivités seront prochainement dans l'obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents. Le SIVOS envisage d'adhérer à la convention de participation en matière de prévoyance proposée par le groupement des centres de gestion de la région. Il est proposé d'accorder une participation financière mensuelle de 7 € brut par agent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le SIVOS sera astreint au paiement de 75 € de frais d'adhésion et de 40 € de frais annuels de gestion. Il conviendra d'informer les collaborateurs de la mise en place de ce système d'ici la fin de l'année. Si le comité syndical de ce jour émet un avis favorable à cette proposition, le SIVOS pourra saisir également le comité social territorial du centre de gestion, puis nous pourrions délibérer d'ici la fin de l'année pour acter cette participation. Pour information, les collectivités auront également une obligation en matière de complémentaire santé d'ici 2026.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, émet un avis favorable à la mise en place d'une participation de 7 € mensuelle par agent au titre de la prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Madame ABADIA rappelle que l'agent actuellement en congé de longue maladie bénéficie d'une période de préparation au reclassement depuis le 23 août pour une durée d'un an, afin de trouver la voie qui serait la plus adaptée pour la reclasser. Cet agent a également récemment transmis une déclaration de maladie professionnelle, donc cela impliquera un nouvel investissement important de la part de nos communes.

Madame ABADIA rappelle aux membres du comité syndical que l'agent actuellement en poste pour remplacer cet agent s'est vu proposer un nouveau contrat de travail à durée déterminée du 1<sup>er</sup> août 2024 au 31 août 2025 pour couvrir l'ensemble de l'année scolaire.

Madame ABADIA informe qu'un agent fera valoir ses droits à retraite au 1<sup>er</sup> avril 2025, donc que le SIVOS commencera à rechercher des candidats dès réception de sa demande, soit d'ici la fin de l'année 2024.

### **2. POINT ÉCOLE**

Madame PICQUART questionne sur la possibilité de recevoir une personne pour deux périodes d'immersion dans le cadre d'un CAP petite enfance par correspondance.

Madame ABADIA répond que le SIVOS accueille volontiers des stagiaires dès lors que ces périodes ne sont pas rémunérées.

Madame PICQUART demande quelle articulation entre le ménage et la garderie est prévue pour cette année. Madame ABADIA indique que la même organisation sera maintenue, et que la priorité sera toujours portée à la sécurité des enfants même si cela doit être au détriment de l'entretien.

Monsieur AUFRAY ajoute qu'il préfère également privilégier la sécurité des enfants présents en garderie ou dans le bus lorsqu'ils sont ponctuellement particulièrement nombreux à accueillir.

Madame ABADIA précise que c'est l'un des aléas de ce type de service, car on ne peut pas toujours anticiper les plannings d'accueil.

Madame PICQUART informe que le prochain conseil d'école se tiendra le 17 octobre.

Madame PICQUART indique qu'une enseignante a été nommée pour les CP CE1.

Madame PICQUART informe que l'école a reçu 4 candidatures suite à sa demande de service civique, mais que l'école ne donnera pas suite dans l'immédiat pour ce recrutement.

Madame ABADIA répond que le SIVOS n'hésitera donc pas à transmettre toutes les demandes de stages qui pourraient parvenir afin de soutenir les effectifs.

Madame ABADIA fait part des difficultés avec 2 enfants, car l'élève qui avait été exclu de la cantine l'année dernière a fait l'objet d'un recadrage à la cantine dès la semaine de la rentrée scolaire, et l'enfant qui bénéficie d'un projet d'accueil individualisé mobilise toujours autant le temps et l'attention du personnel du SIVOS et de l'école.

### **III. QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'est soulevée.

Madame ABADIA propose de prévoir provisoirement la date du prochain comité syndical le lundi 14 octobre 2024 à 19h00.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre :

Délégués titulaires :

|                                  |  |                                |                            |
|----------------------------------|--|--------------------------------|----------------------------|
| Madame ABADIA<br>Marie-Ange      |  | Madame SILLY Joëlle            | <i>Absente représentée</i> |
| Monsieur AUFFRAY<br>Philippe     |  | Monsieur BOURGEOIS<br>Stéphane |                            |
| Monsieur VAN DER<br>STICHELE Max |  | Monsieur CHOUPART<br>Alain     |                            |

Délégués suppléants :

|                                   |  |                             |                        |
|-----------------------------------|--|-----------------------------|------------------------|
| Madame BOUCHER<br>Marie-Françoise |  | Monsieur PINAULT<br>Joffrey | <i>Absent excusé</i>   |
| Madame BRAULT<br>Delphine         |  | Madame DESEYNE<br>Marine    | <i>Absente excusée</i> |